

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 mars 2023
Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/04/2023 (accusé de réception du 03/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Construction d'une médiathèque pour le Pays Glazik et Quéménéven - Attribution du
marché de maîtrise d'oeuvre**

Par délibération du 28 avril 2022, le conseil communautaire a validé le programme et l'enveloppe financière de la construction d'une médiathèque pour le Pays Glazik et Quéménéven à Briec, qui avait été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 20 septembre 2018, et autorisé madame la présidente à publier la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours restreint en application du code de la commande publique, notamment ses articles R. 2162-15 à R. 2162-21.

Après avis du jury réuni le 29 septembre 2022 et par arrêté de madame la présidente en date du 3 octobre 2022, trois candidats ont été autorisés à présenter une offre. Il s'agit des groupements suivants :

- **Groupement ARCHIPOLE Urbanisme et Architecture (mandataire) / Sarl AUAS Ingénierie / Sarl BECOME 29**
24 Quai de la Douane 29200 BREST
- **Groupement DDL Architectes (mandataire) / SOBRETEC SA / ALHYANGE Acoustique / Martine HARLÉ**
16 avenue de la Perrière 56100 LORIENT
- **Groupement SCOP Atelier 15 (mandataire) / E3F Ingénierie / A.L.S Atlantique Loire Structure / ARMOR ÉCONOMIE SAS / LOG**
43 quater rue Antoine Thomas 94200 IVRY-SUR-SEINE

Le 2 février 2023, le jury a examiné les offres de manière anonyme conformément aux dispositions de l'article R. 2162-18 du code de la commande publique et proposé le classement suivant des projets :

1 - Groupement SCOP Atelier 15 (mandataire) / E3F Ingénierie / A.L.S Atlantique Loire Structure / ARMOR ÉCONOMIE SAS / LOG

2 - Groupement DDL Architectes (mandataire) / SOBRETEC SA / ALHYANGE Acoustique / Martine HARLÉ

3 - Groupement ARCHIPOLE Urbanisme et Architecture (mandataire) / Sarl AUAS Ingénierie / Sarl BECOME 29

Au regard des propositions du jury, la présidente a désigné le groupement SCOP Atelier 15 (mandataire) / E3F Ingénierie / A.L.S Atlantique Loire Structure / ARMOR ÉCONOMIE SAS / LOG comme lauréat du concours et engagé des négociations avec celui-ci.

Après négociation, le coût prévisionnel des travaux pour la réalisation de la médiathèque est fixé à 2 336 003 euros HT (travaux de bâtiment hors VRD - valeur 12/2022).

À l'issue de la négociation, le taux de rémunération s'établit à 10,96%. Le forfait provisoire de rémunération s'élève pour l'ensemble à 256 025,92 euros HT intégrant la mission de base et les missions complémentaires.

Madame Valérie LEDUCQ étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (50 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement SCOP Atelier 15 (mandataire) / E3F Ingénierie / A.L.S Atlantique Loire Structure / ARMOR ÉCONOMIE SAS / LOG sur la base d'un forfait provisoire de rémunération global de 256 025,92 € HT ;
- 2 – d'autoriser madame la présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- 3 – d'octroyer à chacun des deux candidats non retenus une prime d'un montant de 13 000,00 € HT prévue au règlement de concours ;
- 4 – d'autoriser madame la présidente à déposer en temps utile les demandes de de subventions, permis de construire et déclarations préalables d'urbanisme nécessaires, tout comme l'ensemble des démarches et actes nécessaires à la réalisation de cette opération.